

Zeitschrift:	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber:	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band:	63 (1975)
Heft:	5
Artikel:	FCTA : traitement égal de l'homme et de la femme dans le monde du travail
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-274130

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'un canton à l'autre

Pas de « paie » pour les mères de famille neuchâteloises ? ...

L'Année de la Femme n'a pas autrement inspiré les députés du Grand Conseil neuchâtelois, lors de sa dernière session, puisqu'ils ont refusé une motion qui touchait directement la situation de la mère de famille. M. E. Broillet avait, en effet, déposé au mois de décembre 1971 (plus de trois ans pour cheminer du bureau du chancelier jusqu'au Parlement pour y être discutée : c'est dire que les motions neuchâteloises sont acheminées par « petite vitesse »), une motion dont les préoccupations ont été par la suite discutée à Berne, grâce à Mme Gabrielle Nanchen, M. Broillet y demandait que soit étudiée la possibilité de donner une allocation, d'une part aux « mères de famille qui ne vivent que du seul salaire du mari », et d'autre part, aux « mères qui doivent élever seules un ou des enfants ».

Certes, sous cette forme volontaire-

ment très vague, n'avancant aucun chiffre, ni aucune condition, cette motion n'est pas allée droit au cœur de la majorité des députés. D'un côté, on lui reprochait de ne favoriser que les familles relativement aisées ; d'un autre (il faut dire qu'on avait beaucoup parlé « crise » dans la salle les jours précédents) d'être soit une charge insupportable pour l'Etat, soit alors de se révéler inutile par le ridicule de la somme, les femmes ne pouvant en aucun cas compter sur ce pécule pour être retenues dans leur foyer...

L'avis du Conseil d'Etat n'était guère plus enthousiasmante lorsqu'il relevait que le moment était mal choisi pour faire cette étude ; si la motion était acceptée, elle risquerait certainement de entraîner dans un tiroir, puisque les préoccupations et les priorités se trouvent désormais ailleurs. Néanmoins, le porte-parole du Conseil d'Etat a relevé

qu'il ferait son possible pour que les femmes chargées de famille ne soient pas touchées par la situation économique, et qu'elles puissent conserver leur emploi. Car, bien sûr, ce sont et ce seront toujours les femmes les premières victimes de la récession, les portes étaient grandes ouvertes tant qu'on avait besoin d'elles dans la production de biens, mais maintenant la tendance est de les renvoyer à leurs fourneaux...

Malgré l'acceptation d'un amendement supprimant de l'étude la catégorie des femmes « ne vivant que du seul salaire du mari », la motion a capoté par 50 voix contre 36. Un avenir conjoncturel plus clément permettra peut-être de revenir à la charge. A moins, qu'en temps, un texte de Loi soit sorti des tiroirs fédéraux.

Anne-Lise Grobety.

User ou abuser des droits démocratiques Jura

Après le plébiscite du 16 mars dans les trois districts du Jura-Sud, on est amené à faire quelques constatations surprenantes. A-t-on assez dit et répété que le peuple suisse jouit d' chances exceptionnelles en matière de choix. A tout moment, il est appelé à voter comme nulle part ailleurs. Il lance des initiatives, se rend aux urnes plusieurs fois par année.

En même temps, on déplore son abstentionnisme et son indifférence face à la chose publique.

Selon l'objet de la votation, la participation au scrutin varie énormément. Pour le récent plébiscite dans le Jura, on enregistra une participation allant de 90 à 95 % de votants ; certaines localités affichent même 100 %. Des chiffres record.

Des observateurs neutres, nous disons bien neutres !, notent une participation dépassant 80 % n'est plus démocratique, ce qui choque certaines personnes. En effet, ne pense-t-on pas, couramment que si une quasi totalité de la population s'est prononcée, nous sommes en présence d'une qualité démocratique sans appel ?

Compte tenu de ce qui s'est passé dans le Jura, on peut douter sérieusement que la frange située au-delà des 80 % d'électeurs puisse avoir voté démocratiquement. Si nous retenons le chiffre de 80 % de participation, c'est qu'en Suisse, et dans le meilleur des cas, il représente un maximum des électeurs ayant pris part à une consultation populaire.

Il faut avoir vécu au centre de la campagne plébiscitaire pour expliquer — ou tenter d'expliquer — comment les deux camps en présence ont « convaincu » le citoyen le plus amateur, le plus désintéressé, le plus ignorant de la question jurassienne. Nous disons convaincu, il faudrait dire obligé. La campagne a été dure, impitoyable, inhuma, arrachant voix par voix la décision des gens. Leur arrachant, pour commencer, le droit de voter ou de ne pas voter, qui, en soi, représente déjà un abus antidémocratique. Mais le facteur le plus important influant sur la décision finale et sur la grosse participation est sans doute le conditionnement créé avant la votation. Les injures et insinuations personnelles

par voie de presse, les coups de téléphone, les menaces, les commerçants boycottés, le porte-à-porte, les mesures d'intimidation, les pressions de personnalités ou de groupes, les tonnes d'imprimés de tout crin, les informations gonflées, les vieillards et les invalides sollicités, ceux qui quittaient le Jura huit jours plus tard et définitivement, les marchandages et les « tractotages », tout fut mis en action. Ah, l'homme ne sort pas grandi des joutes de cet acabit !

Et la démocratie, où est-elle ? Noyée sous les pressions, elle ressemble à la dictature.

Voilà ce qui fait dire aux routiniers de la politique nationale que le 20 % des gens n'ont pas voté d'une manière démocratique. Quant à nous, nous croyons savoir que du côté administratif tout s'est passé légalement, car cette fois-ci, les morts n'ont pas voté... Vous riez ? En Ajoie, le fait s'est déjà produit lors d'une élection communale !

A.-M. S.

FCTA

Traitement égal de l'homme et de la femme dans le monde du travail

La conférence féminine de la Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation (FCTA), tenue sous la présidence de Maria Zaugg-Alt, a eu lieu sous le signe de la récession économique.

La conférence a souligné expressément la revendication selon laquelle la situation économique ne doit pas servir de prétexte pour reléguer à l'arrière-plan le postulat de l'égalité

salariale entre hommes et femmes. La pratique poursuivie par les employeurs qui consiste à utiliser les femmes comme main-d'œuvre de réserve et comme moyen pour faire pression sur les salaires doit être abandonnée, également dans l'intérêt des travailleurs masculins. La conférence a en outre discuté des questions relatives à l'assurance sociale et à l'inégalité des droits de la femme et de l'homme dans la famille et dans la société.

ACTION CAFÉ SOLUBLE UJAMAA

L'action-vente café UJAMAA, de Tanzanie, aura lieu dans toute la Suisse, durant la semaine du 12 au 17 mai 1975.

Cette action, lancée par l'Association pour la Déclaration de Berne et appuyée par « Pain pour le Prochain », la Fédération romande des consommatrices, les Femmes protestantes, etc. n'est pas une vente de charité. C'est une tentative de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes du Tiers

monde, en faisant apparaître l'injustice des relations commerciales avec les pays sous-développés, du fait des prix trop bas payés pour les matières premières.

La vente aura lieu dans toutes les localités où des groupes de responsables ont pu se constituer.

Le café soluble sera vendu dans la rue, en bocaux de 100 g, à Fr. 3.70 le bocal ; un dépliant d'information sera remis avec chaque bocal.

Venez nombreux !

ASF — Alliance de sociétés féminines suisses

Assemblée des délégués

23-24 mai 1975 à Genève

Vendredi 23 mai — Hôtel Intercontinental

Dès 13 heures

14 h. 30

14 h. 45

15 h. 45

17 heures

18 h. 30

19 h. 30

Dès 7 h. 45

8 h. 30

Remise des cartes de participation. Les personnes qui désirent assister seulement aux conférences pourront se procurer des cartes journalières pour le prix de Fr. 10.—.

Allocutions de bienvenue de la présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses, Mme J. Berenstein-Wavre, et de la présidente du Centre de liaison des Associations féminines genevoises, Mme R. Chambord-Junod.

Conférence en allemand « **La femme et la récession** » par M. Werner Rohr, docteur en droit, chef de section, suppléant du vice-directeur de la Division de la main-d'œuvre et de l'émigration auprès de l'OFIATM.

Table-ronde (français) avec la participation d'un directeur d'un Office cantonal de placement, d'une inspectrice du travail et de 3 femmes sans emploi.

Discussion.

Réception par les Autorités de la Ville et du Canton de Genève.

Banquet du 75e anniversaire de l'ASF sous le signe de l'Année internationale de la femme.

Samedi 24 mai — Hôtel Intercontinental

Remise des cartes de participation et des bulletins de vote (au hall supérieur de l'hôtel).

Ouverture de la 74e Assemblée des délégués par la présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses, Mme J. Berenstein-Wavre.

Ordre du jour

- Procès-verbal de la 73e assemblée des délégués.
- Désignation de quatre scrutatrices (article 33 du Règlement).
- Désignation de six membres et de la présidente du bureau de dépollution (articles 34-35 du Règlement).
- Admission d'un nouveau membre.
- Elections complémentaires de quatre membres du Comité.
- Rapport annuel 1974 (complété oralement) — « Qu'attendez-vous de l'ASF ? », résultant de l'enquête — Discussion.
- Comptes annuels 1974, rapport de révision et de décharge de l'organe de contrôle.
- Budget 1975 — Discussion.
- Bref rapport en allemand sur l'initiative constitutionnelle votée au Congrès de Berne, par Mme Hulda Autenrieth — Discussion — Prise de position.
- Questions.
- Divers.

MANIFESTATIONS (selon informations reçues)

SUISSE

2-3 mai	Assemblée générale de la Fédération suisse des femmes protestantes.	Bâle
6 mai	Assemblée des déléguées de l'Association suisse des sages-femmes.	Aarau
13-14 mai	Assemblée annuelle de la Société d'utilité publique des femmes suisses.	Coire
23-24 mai	Assemblée des délégués de l'Alliance de sociétés féminines suisses.	Genève
24-25 mai	Assemblée générale de l'Association suisse des assistants techniques en radiologie.	Lugano
27 mai	Assemblée des déléguées de l'Union suisse des intendantes diplômées.	Saint-Gall
28 mai	Assemblée générale de l'Union suisse des Amies de la Jeune Fille.	Neuchâtel
3-4 juin	Assemblée des déléguées de la Ligue suisse des femmes catholiques.	Rapperswil
31 mai - 1er juin	Assemblée générale de l'Association suisse pour les droits de la femme.	Locarno
31 mai-1er juin	Soroptimist International, 25e anniversaire de l'Union nationale.	Zurich
30 mai - 1er juin	Assemblée des délégués et congrès de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés.	Lausanne
20-22 juin	Assemblée des déléguées de l'Association suisse des femmes de carrières libérales et commerciales.	Montreux
21-27 juin	Congrès international des sages-femmes.	Lausanne
ETRANGER		
11-18 mai	Congrès de la Fédération internationale des femmes des carrières juridiques.	Varna (Bulgarie)
5-16 juin	Conférence internationale — Année de la Femme.	Mexico-City
12-26 juillet	Conseil mondial de l'Alliance des Unions chrétiennes féminines.	Vancouver (Canada)
1-6 septembre	Colloque régional du Conseil international de l'action sociale.	Opatija (Yougoslavie)